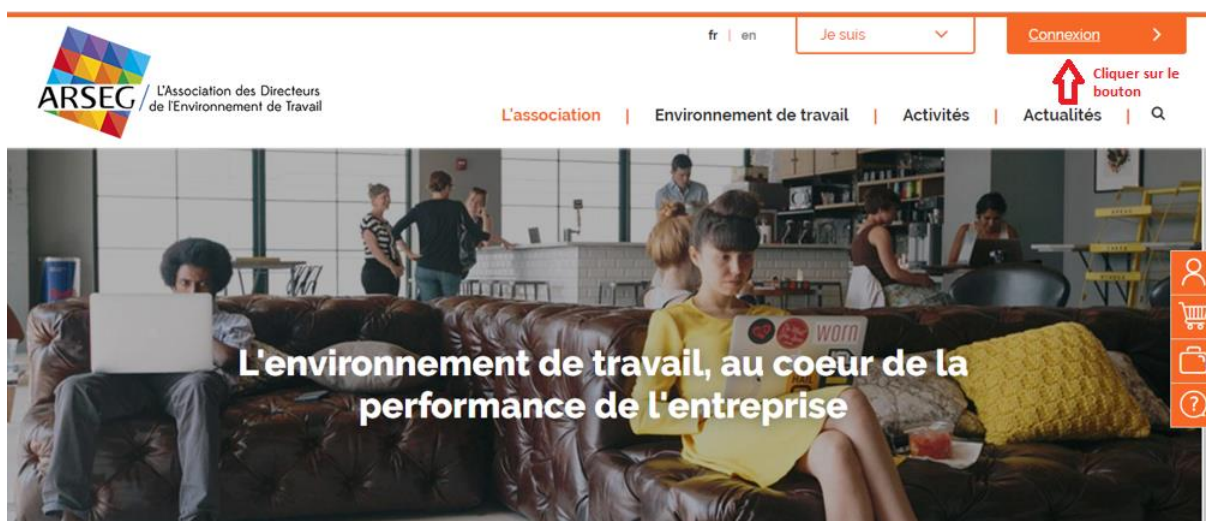


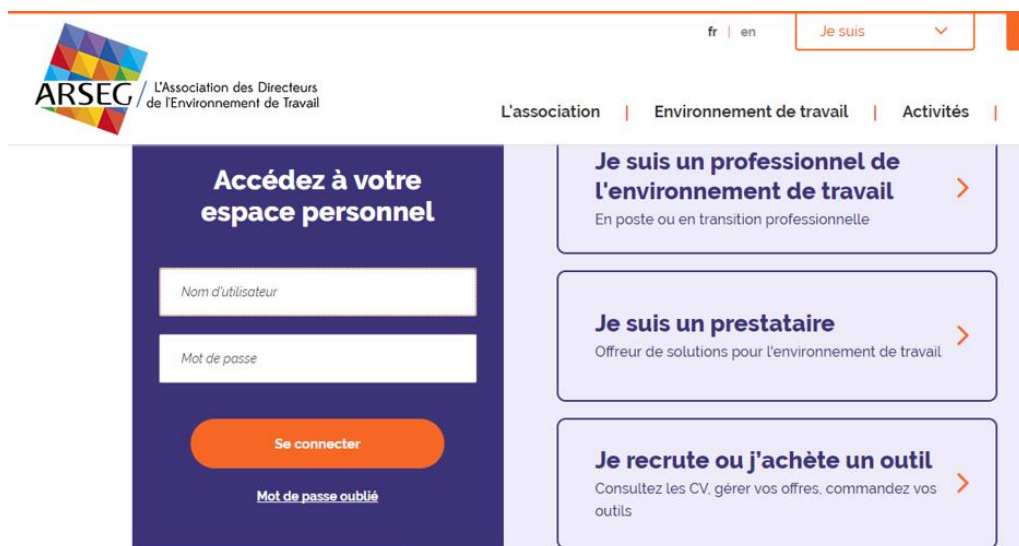
Première utilisation

La première fois que vous vous rendez sur le site internet, vous pourrez vous connecter avec les identifiants et mot de passe qui vous ont été envoyé.

Pour vous rendre sur la page « espace membre, veuillez cliquer sur « Connexion ».



En deuxième étape, veuillez renseigner votre identifiant et votre mot de passe qui vous ont été transmis par mail :



Si votre mot de passe est perdu, veuillez cliquer sur le lien « mot de passe perdu », un nouveau mot de passe vous sera envoyé via le mail contact que vous avez transmis à l'ARSEG lors de votre adhésion.

Votre espace membre

L'espace membre du site vous donne accès à plusieurs fonctions :

- La rubrique « Mon CV »
- La rubrique « Commandes »
- La rubrique « Mes règlements »
- La possibilité de visualiser l'annuaire des membres actifs
- La possibilité de visualiser le guide des prestataires
- La possibilité de visualiser la totalité des informations du site internet (production, offre d'emploi etc.)
- Messagerie instantanée



Rubrique « fiche prestataire »

Cette fiche prestataire est directement reliée au guide des prestataires.

Nous vous offrons via ce module plus de visibilité auprès des adhérents actifs de l'ARSEG mais aussi les autres visiteurs.

Vous avez la possibilité d'inscrire dans cette rubrique vos collaborateurs (directeur commercial, communication etc.), ainsi que l'ensemble des services et innovations que vous proposez.

Rubrique « mon CV »

A la recherche d'un nouvel emploi, vous avez la possibilité, en remplissant le formulaire, de transmettre votre CV à la CVthèque.

Voir Modifier Manage display Mon CV Mes régléments Commandes

Votre nom * Votre prénom *

Intitulé du poste demandé * Région de France *

 ▼



Rubrique « commandes »

Vous pourrez suivre vos commandes (exclusivement celles effectuées sur le site internet) en direct.

Rubrique « mes règlements »

Visualisez en un clic l'ensemble des règlements effectués sur notre boutique en ligne.

Rubrique « Annuaire »

Vous recherchez un collaborateur, veuillez inscrire les trois premières lettres du contact et de la société.

« Messagerie instantanée »

La messagerie instantanée vous donne la possibilité de converser avec les autres membres de l'ARSEG.

Pour cela vous pouvez créer une conversation avec un thème dédié et envoyer l'URL au groupe de personne qui se joindra à vous.



L'Association des Directeurs
de l'Environnement de Travail

fr | en Je suis

L'association | Environnement de travail | Activités | Actualités | Q

Accueil Carrière Panier Messagerie

3088

Conversations

Les participants sont responsables de leurs propos qui ne reflètent pas le point de vue de l'Arseg.

[Créer une nouvelle conversation](#)

PAR MOT-CLÉ

Filter

Vous pouvez également rejoindre une conversation si votre contact vous transmet l'URL

Il est également possible d'engager des conversations publiques.